



## GRAND PRIX LITTÉRAIRE DU BÉNIN éd. 2025

### RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

#### 1. GÉNÉRALITÉS

Le **Grand Prix Littéraire du Bénin** est une manifestation officielle du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts, mise en œuvre par l'Agence de Développement des Arts et de la Culture. Il s'agit d'une compétition nationale annuelle qui sacre à chaque édition, les œuvres littéraires écrites en français par des auteurs de nationalité béninoise.

Jusqu'en 2022, seules les œuvres de fiction étaient prises en compte (*nouvelle, théâtre, roman, conte, poésie, bande dessinée*). Pour cette année 2025 (à l'instar de l'édition 2024), en plus des prix de la chronique littéraire et de l'Édition, créés en 2022 dans l'optique d'encourager ces métiers supports de la création littéraire, les essais feront aussi l'objet de distinction.

Le Grand Prix Littéraire du Bénin, vise donc à :

- mettre en valeur la diversité et la vivacité de la création littéraire nationale ;
- faire découvrir et promouvoir les écrivains béninois et leurs œuvres ;
- encourager le professionnalisme chez les éditeurs nationaux et chez les critiques littéraires ;
- encourager et promouvoir la production d'essais ;
- déceler, stimuler et valoriser les jeunes talents de la chaîne du livre ;
- favoriser le positionnement de notre pays sur la scène littéraire africaine et mondiale.

Par ailleurs, Le Grand Prix Littéraire du Bénin s'inscrit désormais dans une démarche de célébration et de pérennisation des figures glorieuses de la littérature béninoise. Pour ce faire, les prix décernés portent des noms d'écrivains et d'un journaliste qui ont marqué leur domaine respectif de manière exceptionnelle.

#### 2. LES DIFFÉRENTS PRIX 2025

Pour cette édition les prix à attribuer sont :

- **Le Prix Jean PLIYA** : il est décerné à une œuvre de fiction choisie parmi les genres ci-après : *nouvelle, théâtre, roman, conte, poésie*. *Jean PLIYA, reconnu à travers toute l'Afrique, a laissé une empreinte indélébile dans le paysage littéraire du continent, ses œuvres étant étudiées dans de nombreuses écoles et lycées après les indépendances. Écrivain aux multiples facettes, il s'est illustré dans une variété de genres littéraires, du roman au théâtre, en passant par le conte et l'essai. Son talent a nourri l'inspiration de plusieurs générations d'auteurs.*



- **Le Prix Paul HAZOUMÉ** : il est décerné à un essai, ouvrage d'anthropologie, de sociologie, de philosophe, de psychopédagogie et d'histoire. *Paul HAZOUMÉ, reconnu pour son roman historique monumental DOGUICIMI est également un pionnier de l'anthropologie avec la publication de l'essai fondateur, LE PACTE DE SANG AU DANXOME. Ces œuvres sont aujourd'hui des références incontournables pour toute étude scientifique portant sur les sociétés africaines, tant par leur méthodologie rigoureuse que par la richesse de leur contenu. Ses contributions témoignent non seulement de son profond engagement envers la littérature, mais aussi de son rôle clé dans la documentation et la compréhension des cultures africaines.*
- **Le Prix Jérôme CARLOS** : ce prix récompense le journaliste ou le chroniqueur (blogueur, youtubeur, etc.) qui a le plus contribué à la promotion de la littérature béninoise dans les médias. *Jérôme CARLOS, au-delà de ses talents reconnus d'écrivain, poète, nouvelliste et romancier, fut un éminent chroniqueur littéraire. Il a notamment laissé une empreinte indélébile dans IVOIRE DIMANCHE (Côte d'Ivoire), journal qu'il a dirigé pendant près de dix ans avant de revenir au Bénin. Ses interventions radiophoniques et télévisuelles couvraient un éventail de sujets, avec une attention particulière portée à l'actualité littéraire, témoignant de son engagement constant pour la promotion des lettres.*
- **Le Prix de l'Éditeur** : Ce prix récompense la meilleure maison d'édition pour sa contribution à la promotion de la littérature béninoise.

### 3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour cette édition du Grand Prix Littéraire du Bénin sont ouvertes du **15 juin au 15 juillet 2025**

### 4. PARTICIPATION

#### 1) Éligibilité de la proposition

La participation est ouverte aux œuvres d'auteurs de nationalité béninoise, publiées entre le **1<sup>er</sup> juillet 2024** et le **31 mai 2025** inclus.

Les auteurs ne peuvent faire directement acte de candidature. Seuls les éditeurs détenteurs de l'agrément d'éditeur en cours de validité et signé de la Direction Nationale de la Culture (DNC) sont habilités à présenter des candidatures parmi les auteurs de leurs catalogues.

La participation par éditeur est limitée à trois (3) titres d'auteurs différents (toutes catégories confondues) au maximum.

Les ouvrages d'auteurs collectifs ainsi que ceux ayant déjà faits au moins deux fois (2) objet de candidature à ce prix ne sont pas éligibles.

Les propositions ne répondant pas à l'une ou plusieurs de ces conditions sont inéligibles à participer.



## 2) Conditions de candidature

Pour cette édition 2025, les candidatures seront reçues dans les conditions ci-après :

### a) Pour le Prix Jean PLIYA

Pour faire acte de candidature, l'éditeur doit soumettre, sous pli fermé à l'Agence de Développement des Arts et de la Culture :

- dix (10) exemplaires identiques de l'œuvre ;
- la fiche de candidature et
- une copie de l'agrément d'éditeur en cours de validité.

Les dossiers de candidature comprenant des exemplaires de titres d'éditions différentes, ne seront pas acceptés.

Les plis, soigneusement fermés, doivent porter la mention : « **Candidature au Grand Prix Littéraire du Bénin - 2025** » et déposés à la Direction Générale de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture.

### b) Pour le Prix Paul HAZOUMÉ

Pour faire acte de candidature, l'éditeur doit soumettre, sous pli fermé à l'Agence de Développement des Arts et de la Culture,

- dix (10) exemplaires identiques de l'œuvre,
- fiche de candidature dûment remplie et signée et ;
- une copie de l'agrément d'éditeur en cours de validité.

Les dossiers de candidature comprenant des exemplaires de titres d'éditions différentes, ne seront pas acceptés.

Les plis, soigneusement fermés, doivent porter la mention : « **Candidature au Grand Prix Littéraire du Bénin 2025** » et en sous-titre « **Prix Paul Hazoumé** » déposés à la Direction Générale de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture.

### c) Pour le Prix Jérôme CARLOS

Pour faire acte de candidature, il faut :

-être un journaliste accrédité,

ou un blogueur / un youtubeur lié à une rédaction ou une maison de production régulière par un contrat de travail ;

-avoir régulièrement publié des chroniques, comptes rendus de lecture et critiques littéraires dans l'organe sur la période définie au point 4.a du présent règlement

Pour faire acte de candidature, le candidat devra fournir la preuve de tous ces renseignements dans le dossier de candidature à travers.

- une lettre de motivation ;
- une photocopie légalisée de la carte de presse de la HAAC en cours de validité (pour les journalistes) ;
- une copie légalisée de son contrat de travail (1) avec une rédaction / maison de production, ainsi que la copie du document officiel d'existence de ladite structure (2) à savoir RCCM ou autorisation d'exercices par l'autorité compétente ;
- la preuve de trois publications diffusées entre le **1<sup>er</sup> juillet 2024** et le **31 mai 2025** inclus.

**Attention ! Les dossiers de la catégorie Prix Jérôme CARLOS doivent être envoyés (Les éléments graphiques, audio-visuels ou audio) à la fois via une clé USB et par voie électronique (gros fichiers <https://www.grosfichiers.com>) à l'adresse mail [adac.sa@gouv.bj](mailto:adac.sa@gouv.bj) avec pour objet : « Candidature GPLB 2025, Prix Jérôme CARLOS »**



**d) Pour le Prix de l'Éditeur**

Pour faire acte de candidature, l'éditeur doit justifier d'un minimum de cinq ans d'existence ; remplir toutes les conditions réglementaires exigées par la DNC ; avoir publié au moins trois ouvrages à la date de la candidature ; avoir un siège officiel bien installé. Toutes ces informations doivent être fournies à travers :

- une lettre de motivation présentant la maison d'édition et précisant son siège social; (en trois exemplaires)
- l'agrément en cours de validité signé par la DNC ; (en trois exemplaires)
- le catalogue où figurent les titres des ouvrages ; (en trois exemplaires)
- trois lots comportant chacun 04 exemplaires d'ouvrages édités par la maison et disposant d'un numéro ISBN ;
- une preuve de la disponibilité des ouvrages dans les librairies et centres de lecture publique.

**Toute candidature doit être déposée avant la date de clôture de l'appel à candidature. Les candidatures ne respectant pas ce délai ne seront pas prises en compte.**

**Pour toutes les catégories, le défaut d'une des pièces constitutives du dossier est cause d'élimination**

En vue d'assurer une meilleure crédibilité et la bonne transparence du processus, un huissier de justice assermenté est commis pour le suivi, la vérification et la validation des différentes délibérations des jurés.

L'ADAC est sise à Cotonou, Fidjrossè plage, immeuble blanc à quatre étages, situé au bord de la route des pêches, après la station JNP en quittant le carrefour Fidjrossè pour Togbin.

**5. Procédure de sélection et délibération**

Dès réception des candidatures, l'ADAC procède aux vérifications d'usage qui visent à juger de l'éligibilité de la candidature : *candidature présentée par un éditeur, œuvre parue chez un éditeur, œuvre ayant rempli les formalités d'ISBN et de dépôt légal* etc.

Les candidatures ayant respecté ces conditions de forme sont envoyées au comité de présélection du concours, composé de cinq (5) membres, qui se charge, sur la base d'une grille de lecture, de désigner cinq (05) œuvres finalistes toutes catégories confondues, à soumettre à l'appréciation du jury.

Le jury du concours décerne le **Prix Jean PLIYA** à la meilleure des cinq (05) œuvres finalistes selon une grille de lecture et de notation.

Dans toutes les catégories, le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix si moins de deux candidatures ont été enregistrées dès le départ.

Les choix des jurés sont discrétionnaires et leurs décisions, sans appel.



## 6. La composition des jurys

Les jurys sont composés par l'organisateur selon les modèles ci-après :

### Le jury du Prix Jean PLIYA

Il est composé de trois (3) membres choisis parmi les personnalités du monde littéraire :

- 1 écrivain
- 1 critique littéraire ou chercheur.
- 1 professeur de littérature.

L'identité des membres est gardée à la discrétion de l'organisateur. Il est chargé de délibérer en dernier ressort et de décerner le grand prix littéraire 2025.

### Le Prix Jérôme CARLOS

Il est composé de trois membres choisis parmi des personnalités ayant les profils ci-après :

- Un journaliste littéraire
- Un animateur littéraire
- Un professeur de lettres

### Le Prix de l'éditeur

Il est composé de trois membres choisis parmi des personnalités ayant les profils ci-après :

- 1 éditeur
- 1 libraire
- 1 bibliothécaire ou un promoteur littéraire (organisateur de rencontres littéraires, promoteur de plateforme littéraire)

### Le jury du Prix Paul HAZOUMÉ

Le Prix Paul Hazoumè sera décerné par un jury composé de 3 membres ayant les profils ci-après :

- 1 chercheur en sciences humaines ;
- 1 professeur d'université en sciences humaines
- 1 Un éditeur spécialiste des publications en sciences humaines.

En tout état de cause, l'identité des membres des jury, peut - être gardée à la discrétion de l'organisateur jusqu'à la date de délibération.

## 7. Le processus en dates

Les inscriptions pour le Grand prix littéraire du Bénin sont ouvertes du **15 juin au 15 juillet 2025**.

Le jury délibérera le **31 octobre 2025** au cours d'une cérémonie officielle publique. Les œuvres et personnes primées seront dévoilées à cette occasion au public et les lots seront remis aux différents lauréats.

## 8. La composition des prix

Le lauréat du **Prix Jean PLIYA** reçoit, à titre individuel :

- une enveloppe financière d'un montant de **cinq millions (5 000 000) de francs CFA**.
- un trophée ;



- une proposition de résidence d'écriture au Centre Culturel de Rencontre International John Smith de Ouidah (saison 2025) ;
- une proposition de participation à un événement littéraire à l'étranger ;

Le **prix Paul HAZOUMÉ** est assorti d'une enveloppe financière d'**un million (1.000.000) FCFA et d'un trophée.**

Le **Prix Jérôme CARLOS** est assorti d'une enveloppe financière d'**un million (1.000.000) FCFA et d'un trophée**

Le **Prix de l'Éditeur** est assorti d'une enveloppe financière de **trois millions (3.000.000) FCFA**

Tous les lauréats recevront une lettre de félicitations de la part de l'ADAC.

Les paiements des enveloppes financières aux différents lauréats se feront par virement bancaire à l'issue du processus du concours, après dépôt de :

- une facture normalisée ;
- son relevé d'identité bancaire ;
- sa pièce d'identité en cours de validité ;
- son attestation IFU ;

Un prélèvement de 3% du montant de chaque paiement sera opéré au titre de l'AIB.

L'ADAC s'engage, en outre, à :

- acquérir deux-cent-cinquante (250) exemplaires du titre du lauréat ;
- faire la promotion de l'ouvrage primé et de son auteur aussi bien dans les espaces de lecture publique, dans les lieux de culture que dans les médias nationaux.

## 9. Engagement de l'éditeur de l'œuvre primée

L'éditeur s'engage, pour sa part, à inscrire la mention « **Prix Jean PLIYA** » sur chaque exemplaire de l'ouvrage primé avec insertion du logo du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts.

Il en est de même pour l'ouvrage primé « **Paul HAZOUMÉ** » en cas d'impressions ultérieures au Prix

## 10. Engagements du lauréat du Grand Prix Littéraire du Bénin et des lauréats du prix de l'éditeur et du journaliste littéraire

Les lauréats du Grand Prix littéraire du Bénin s'engagent à en être les ambassadeurs de la littérature béninoise auprès des pouvoirs publics, les partenaires nationaux, internationaux et son porte-flambeau à l'occasion des grandes rencontres et rendez-vous littéraires auxquels le Bénin prend part.

Ils sont investis de la mission, suivant un cahier de charges, de porter la voix des amateurs et des professionnels de la chaîne du livre durant tout leur mandat.

A ce titre, il est fait obligation au lauréat du Prix Jean Pliya de présenter, à la cérémonie de remise de prix de l'édition du concours suivant celle de leur sacre, le Grand Oral sur la Littérature Béninoise. Il s'agit d'un discours qui détaille le bilan des actions de leur mandat, les priorités identifiées, les chantiers ouverts, les succès obtenus, les obstacles



rencontrés. Ce discours qui présente enfin les attentes, les perspectives et les grandes ambitions de la filière doit être porteur d'idées, de solutions et de propositions.

### 11. Communication

Un dispositif de communication est mis en place autour du Grand Prix Littéraire du Bénin afin de garantir au public, aux éditeurs participants et à la presse, une information régulière, gage de transparence du processus.

### 12. Incompatibilités

Les membres du comité de présélection et les membres du jury ainsi que les personnes impliquées dans l'organisation du présent concours ne sont pas autorisés à concourir.

### 13. Acceptation du règlement

La participation au concours du Grand Prix Littéraire du Bénin est actée dès validation de sa candidature et vaut acceptation tacite des termes du présent règlement.

### 14. Compétences du règlement

Le présent règlement est relatif à l'organisation de l'édition 2025 de ce concours, et ne saurait être opposé à qui ce soit pour quelque édition à venir.

Son champ d'action couvre le territoire monde.

### 15. Informations

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

**Téléphone** : +229 01 91 46 19 19 | **Courriel** : adac.sa@gouv.bj